

Proposition du Conseil administratif du 8 juin 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 099 200 francs, soit:

- Délégation I: 500 000 francs destinés aux études pour la création d'un skate-park-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal;**
- Délégation II: 599 200 francs destinés à la création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.**

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal, lors de la séance du 28 mars 2023)

RECOMMANDATION I
(relative aux délibérations I et II)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la nécessité d'une protection anti-bruit.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intégrer, dans les dépenses prévues, des WC sur le site sis rue de Montbrillant, 38.